

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 26 septembre 2022

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Thierry, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 24.

Date de la convocation : 19/09/2022

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine, M. BOUCHON Christophe, M. DE LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey, M. HEIM Philippe, MME VIGUIÉ Nawel, M. KROL Alfred (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. ANTOINE Gérard, MME BLANCO Caroline, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique, M. COSQUER Cyril, MME DUBOIS Océane, M. GAYRARD Alain, M. GOZE Emile, M. JOUANY Claude, MME LAGHZAoui Nawal, MME MALAQUIN Hélène, M. PAULIN Samuel, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 19/09/2022

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à M. KROL Alfred), M. BAYLE Nicolas (Procuration de M. GOUTY Michel), M. GOUTY Michel (Procuration à M. BAYLE Nicolas).

Absents : M. ROYER Jacques.

Secrétaire : DUBOIS Océane.

N° DEL2022-39 : Convention « Contribution financière municipale annuelle » pour l'opération « École et Cinéma » avec le Département du Tarn.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place de l'opération « École et Cinéma » au sein de l'école de Puygouzon.

Cette opération est une action culturelle et pédagogique reconduite pour la 29^{ème} année consécutive par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture, avec le concours du Centre National du Cinéma et de l'image animée.

Elle s'exerce aujourd'hui auprès de 98 départements français dont le Tarn est l'un des terrains les plus concernés avec ses 13 000 écoliers de cycles 2 et 3 inscrits et son partenariat avec toutes les salles de cinéma du département.

Ce dispositif est proposé aux classes de l'école primaire de la Grande section de maternelle au CM2.

« École et Cinéma » se déroule dans le Tarn sous la responsabilité conjointe de la DSDEN du Tarn, de la DRAC Occitanie et du Conseil Départemental du Tarn qui, par convention, ont chargé la structure culturelle Média-Tarn de sa coordination départementale.

Cette opération s'exerce avec le concours financier des communes et des communautés de communes.

Ce concours financier se décompose comme suit :

- 1 euro par élève par séance, à raison de 3 séances par an (facturé directement par l'exploitant du cinéma à la Mairie) ;

- Une contribution financière municipale annuelle fixée à 1.50 euros par élève et par an attribuée par la Mairie à la structure coordinatrice Média-Tarn dans le cadre d'une convention bipartite exclusive et ce au titre de la participation de la commune aux coûts de gestion et d'organisation du dispositif « École et Cinéma » pris en charge par Média-Tarn.

Après consultation des enseignants des écoles maternelles et élémentaires de Puygouzon, le Maire propose de signer cette convention.

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention « Contribution financière municipale annuelle – Opération École et Cinéma » avec l'association Média-Tarn pour l'année scolaire 2022-2023 ;
- **S'ENGAGE** à verser à l'association Média-Tarn une participation annuelle fixée à 1.50€ par élève par an.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

Le Maire

Thierry DUFOUR

